

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

2017/80 - RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

Moment important dans l'élaboration du budget de la Ville, le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) doit permettre au Conseil Municipal de débattre sur les priorités de la politique municipale. Il présente les engagements de la Ville de manière concrète, en les inscrivant dans les contextes international, national et local qui les impactent. Complété par le rapport sur le développement durable ainsi que celui sur la situation en matière d'égalité homme-femme sur le territoire, il donne ainsi une vision à la fois globale et précise des actions engagées et à déployer par la Ville.

Conformément à ses engagements, l'équipe municipale poursuit résolument ses actions en faveur de l'éducation afin de permettre la réussite de chacun et de l'amélioration du cadre de vie, reposant sur une conception de la ville favorisant le vivre-ensemble.

Grâce à une gestion responsable et rigoureuse, et malgré un contexte national difficile (contribution des collectivités au redressement des comptes publics nationaux depuis 2014), la situation financière de la Ville est saine et permet de garantir les marges de manœuvre nécessaires à la mise en œuvre de son programme pluriannuel d'investissements. Les indicateurs financiers sont au vert : épargne brute et capacité de désendettement en amélioration, une dette sécurisée courte et peu chère, des investissements conséquents. Enfin, le niveau de contribution fiscale à Lille reste en 2016 dans la moyenne basse des grandes villes de France. Les résultats provisoires pour 2017 confirment la bonne santé financière de la Ville notamment avec une capacité de désendettement inférieure à 6 ans.

Ambition, proximité et stabilité caractérisent plus particulièrement l'élaboration du budget prévisionnel 2018 :

- **Ambition** car nous maintenons un niveau élevé d'investissements qui, bien qu'en décélération comme nous l'avons annoncé dès le mandat précédent et réitéré en début de ce mandat, permet de construire la ville de demain ;
- **Proximité** car nous voulons renforcer toujours plus les actions au cœur des quartiers de la Ville de Lille et de ses communes associées : le fonds d'investissement de proximité a été mis en œuvre en 2017 et un budget participatif de fonctionnement sera expérimenté en 2018. Toutes nos actions doivent permettre de conforter le bien vivre ensemble, en créant une ville plus sûre, plus propre et toujours plus dynamique ;
- **Stabilité** car les efforts importants de maîtrise des dépenses et d'optimisation des recettes que nous avons réalisés depuis le début du mandat devront se poursuivre et se renforcer afin de respecter le pacte financier que l'Etat souhaite signer avec les collectivités.

Conformément aux dispositions de la loi du 16 juillet 2015 portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République (NOTRe), le débat d'orientation budgétaire s'appuie depuis 2017 sur le Rapport d'orientations budgétaires, dont le contenu présente désormais les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette comme les éléments relatifs aux effectifs. Le Conseil Municipal doit également être informé des orientations concernant les niveaux de dépenses, les projections en matière de recettes, et les équilibres en résultant.

Le débat parlementaire sur la loi de finances 2018 se poursuivant au moment de la rédaction du rapport, les projections de recettes sont présentées en fonction de l'état des

discussions connues à ce stade. Elles peuvent évoluer d'ici à l'examen du budget primitif qui se tiendra lors du Conseil Municipal de janvier prochain. Dès lors, les données chiffrées seront susceptibles d'être ajustées.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour prendre acte du débat sur ce Rapport d'orientations budgétaires.

Ce document sera rendu public sur le site de la Ville de Lille (www.lille.fr) pour que tous les citoyens qui le désirent puissent en prendre connaissance.

I. LE CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2018

- A. Une conjoncture économique plus favorable, avec une reprise progressive de la croissance
- B. Malgré l'amélioration économique qui s'annonce, le projet de loi de finances 2018 poursuit la contribution des collectivités au redressement des finances publiques via l'instauration d'un nouveau pacte financier.
- C. Dans un contexte de maintien de la DGF en valeur, ce qui équivaut à une baisse pour la Ville du fait de l'inflation, le pacte financier fait peser une lourde incertitude sur les recettes.

II. DE GRANDS EQUILIBRES PRESERVES EN 2017

- A. La bonne tenue des indicateurs financiers en 2017
- B. Des effectifs maintenus en deçà du niveau de début de mandat
- C. Une dette maîtrisée

III. LES GRANDES ORIENTATIONS POUR LE BUDGET PRIMITIF 2018

- A. Un niveau d'investissement préservé
- B. La poursuite de nos priorités, encadrée par la loi des finances 2018.

I. LE CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2018

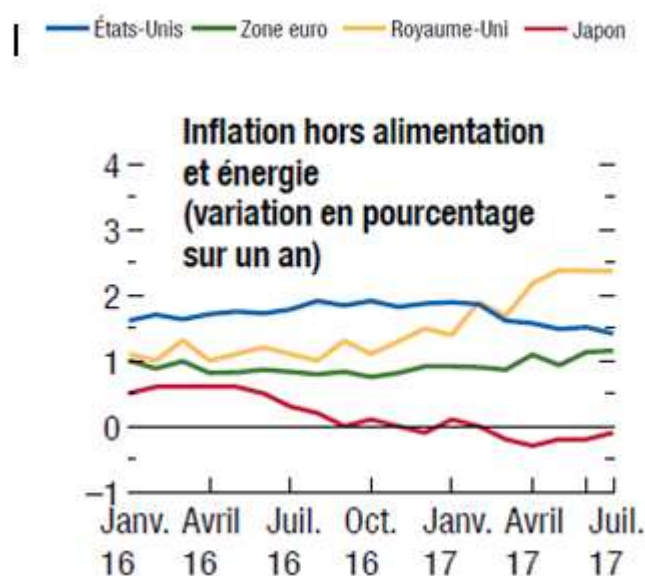
Malgré une reprise qui semble se confirmer au niveau national, l'économie régionale doit encore se consolider, ce qui renforce le besoin d'une Ville tournée vers les plus fragiles.

Par ailleurs, les nouvelles mesures annoncées dans le projet de loi de finances laissent présager un renforcement des contraintes financières sur les finances communales, incitant à orienter encore plus efficacement nos politiques publiques.

A. Une conjoncture économique plus favorable, avec une reprise progressive de la croissance

Une croissance mondiale modérée

La reprise de l'économie, constatée mi-2016, semble se confirmer en 2017 avec une accélération de la croissance en Europe, au Japon, en Chine et aux Etats-Unis, à 3.6 % contre 3.2 % en 2016. Il n'est toutefois pas certain qu'elle soit pérenne dans la mesure où certaines zones en sont exclues et où l'inflation reste faible¹.



En outre, de nombreuses zones connaissent des troubles civils et politiques qui nuisent à leur croissance en produisant des chocs déstabilisateurs, comme au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et subsaharienne, ou encore les actes de terrorisme.

Ainsi pour 2018, le FMI prévoit une croissance mondiale de 3.7 % quasiment stable.

Dans la zone Euro, après une reprise très graduelle depuis 2014 (1.1 %, 2 % puis 1.8 % en 2016), **la croissance devrait dépasser les 2 % en 2017** selon le FMI mais redescendre à 1.9 % en 2018. La croissance a bénéficié en 2017 non seulement d'une hausse des échanges commerciaux mondiaux mais également d'un sursaut de la demande intérieure, favorisée par les taux d'intérêt très bas.

En revanche, le Royaume-Uni voit sa croissance décroître à 1.7 % en 2017 et 1.5 % en 2018, notamment du fait de la dépréciation de la livre à la suite du Brexit, qui pèse sur le pouvoir d'achat des ménages.

¹ Perspectives de l'économie mondiale : viser une croissance durable – reprise à court terme et enjeux à long terme, FMI, octobre 2017.

Parallèlement au retour de la croissance, l'inflation européenne a confirmé sa reprise de 2016 (0.2 % après pratiquement 0 % en 2015), s'approchant en 2017 de l'objectif de moyen terme fixé à 2 % par la Banque Centrale Européenne (BCE) avec 1.5 % sous l'effet de la hausse de l'énergie mais également de la demande (cf. supra.). Elle atteindrait 1.9 % en 2021.

Des perspectives de reprise ténues pour l'économie française.

Après une croissance erratique de 2008 à 2014, la croissance française devrait se stabiliser à 1.3 % entre 2015 et 2017 selon le FMI, à 1.5 % en 2017 selon la Banque postale². L'inflation réelle devrait avoisiner les 0.9 % (contre 0.2 % en 2016) et constituerait donc l'hypothèse retenue en loi de finances – puisque celle-ci sera désormais assise sur l'inflation réelle constaté de novembre n-2 à novembre n-1.

Une conjoncture économique bien orientée en 2017 dans les Hauts-de-France

Dans ce contexte, selon la dernière étude de la Banque de France³, **l'activité économique régionale affiche des évolutions plutôt rassurantes** tant au niveau de l'activité industrielle (+3.7 %⁴ d'activité même si les effectifs et l'investissement sont en légère baisse), qu'au niveau des services marchands (+2.2 % d'activité et +2.9 % de recrutements) et de la construction (+2.8 % d'activité notamment grâce aux travaux publics +4.4 %). **Les défaillances d'entreprises ont baissé de 6 % en 2016 dans la région**⁵.

De plus, sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais, le solde net de création d'emplois des 85 000 entreprises du territoire entre juin 2016 et juin 2017 est de 8 250 postes⁶ (dont 5 730 dans le Nord⁷). Les effectifs retrouvés en 2017 sont ceux de 2012 et proches de ceux de 2009, avec 1 020 174 salariés (+0.8 %).

Cela reste toutefois inférieur à la moyenne nationale qui a augmenté sur la même période de 1.7 %. En outre, ce sont les emplois dans les services qui tirent la croissance alors que ceux de l'industrie et de la construction restent atones. Il est à noter que la métropole lilloise concentre à elle seule 80 % des emplois salariés du département et les 2/3 des créations de postes du Nord/Pas-de-Calais.

Quant aux créations annuelles d'entreprises, elles ont augmenté sur le territoire lillois de 19.2 % entre le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} janvier 2017 (3 545 créations en 2016 soit un tiers des créations du territoire de la Métropole européenne de Lille (MEL)). C'est un signe positif important pour l'économie et l'emploi : 84 % des établissements créés en 2014 étaient encore en activité au 30 juin 2016.

A l'échelle de la MEL, le nombre de créations annuelles d'entreprises a également augmenté, mais plus faiblement (+11.3%) ; de même pour la région Hauts-de-France (+4.1%).

Le marché de l'emploi lillois

Les indicateurs locaux de l'emploi montrent, qu'au cours des derniers mois sur le territoire lillois, la hausse du nombre des demandeurs d'emploi se poursuit mais à un rythme plus ralenti. Ainsi, à Lille – Lomme – Hellemmes, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits

² *Les finances locales, note de conjoncture tendances 2017*, Banque Postale, septembre 2017

³ *Les entreprises en région Hauts de France, Bilan 2016 et perspectives 2017* ; Banque de France, février 2017

⁴ Tous les chiffres de ce paragraphe sont les tendances 2017 anticipées

⁵ *Horizon éco, Bilan 2016 et perspectives 2017*, CCI Hauts-de-France, février 2017

⁶ *Stat'UR, Hauts-de-France, conjoncture 2^{ème} trimestre 2017*, URSSAF, octobre 2017

⁷ 10 490 sur l'intégralité du territoire de la nouvelle région Hauts-de-France

au 30 juin 2017 à Pôle emploi (catégories A/B/C) atteint 27 190 demandeurs soit 421 demandeurs d'emploi en plus entre le 30 juin 2016 et le 30 juin 2017 (+1.6%). A l'échelle de la MEL et des Hauts-de-France, le nombre de demandeurs d'emploi a également augmenté mais dans une plus forte mesure : + 3.6 % pour la MEL et + 2.8 % pour les Hauts-de-France. Plus précisément, depuis 2014, **Lille enregistre une baisse de 16 % des demandeurs d'emplois de moins de 25 ans** inscrits à Pôle emploi, 2 183 jeunes Lillois ont signé un contrat d'avenir, 1 500 ont bénéficié d'un service civique.

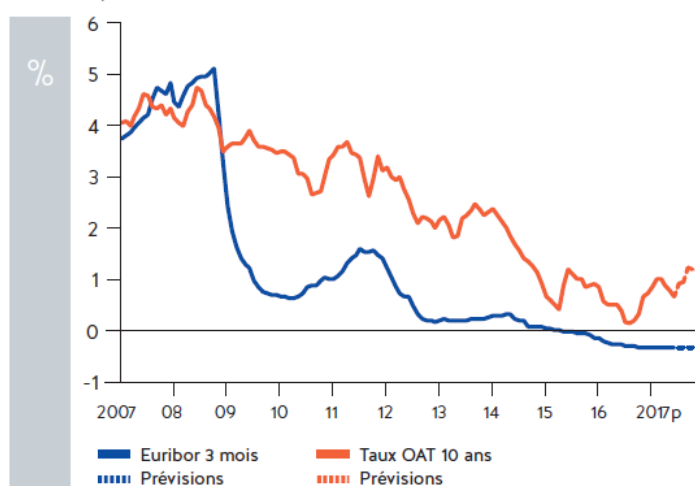
Des taux d'intérêt toujours extrêmement bas

Les taux d'intérêt, toujours extrêmement bas, sont favorables aux collectivités qui trouvent des conditions de financement peu onéreuses mais également au secteur de la construction qui contribue quant à lui au retour de la croissance.

Dans ce contexte, la Réserve fédérale américaine a entamé une normalisation de sa politique monétaire en diminuant les liquidités proposées et la Banque centrale européenne devrait également suivre cette voie. Toutefois, cette normalisation étant mise en œuvre de façon très progressive, les marchés financiers restent confiants et les taux d'intérêt américains de long terme ont continué de baisser entre mars et septembre 2017.

ÉVOLUTION DES TAUX D'INTÉRÊT EN FRANCE

© La Banque Postale Collectivités Locales



Source : Global Insight, prévisions La Banque Postale (juillet 2017).

La tendance des dépenses et recettes de collectivités territoriales en 2017⁸

Les **dépenses de fonctionnement** (181,1 Mds € en 2017) avaient diminué de 0.3 % en 2016 mais **seront en hausse de 1.5 % en 2017 (seulement + 0.3 % au niveau communal)**, ce qui resterait toutefois en-dessous de la moyenne 2010-2015 de + 2.4 % en raison :

- Des charges de personnel (+2 %, 36 % des charges courantes des collectivités mais plus de 50 % dans les communes) non sous l'effet d'une hausse d'effectifs mais du fait de la hausse du point d'indice (+ 0.6 % en juillet 2016 puis + 0.6 % en février 2017), de la hausse de la cotisation employeur au régime de retraite et de la mise en place du protocole PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations),
- De l'inflation, qui a une influence notamment sur les achats en hausse de 1.1 %

⁸Les finances locales, note de conjoncture tendances 2017, Banque postale, septembre 2017.

Les recettes de fonctionnement sont cependant légèrement plus dynamiques que les dépenses, en hausse de 1.6 %, notamment sous l'effet des droits de mutation (+ 18 %) et de la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises). Les dotations de l'Etat ont quant à elles diminué de 5.2 %, notamment du fait de la contribution au redressement des finances publiques ; elles s'élèvent à 39.2 Mds €, soit un montant similaire à celui de 2002 en euros courants⁹.

Les recettes fiscales ont progressé comme en 2016 (+3.6 %) mais les taxes « ménages » augmentent moins vite (les départements avaient élevé leurs taux de foncier bâti en 2016), de même que les bases qui restent peu dynamiques (+1.5 % dont +0.4 % de revalorisation forfaitaire). Ce sont les impôts économiques qui portent la dynamique (ex : CVAE +4.3 %) mais ils ne bénéficient pas aux communes.

Concernant l'**investissement**, après un repli de 10.6 Mds € entre 2013 et 2016, il **pourrait reparti à la hausse en 2017**, +3.7 % envisagés, hausse encore plus prononcée pour le niveau communal avec + 4.1 %.

De fait, l'**épargne brute des collectivités en 2017 augmenterait de +2.2 % -1.2 % au niveau communal** (41.5 Mds €) après + 4.4 % en 2016 car :

- L'encours de dette des collectivités est quasiment stable à +0.3 % (182,2 Mds € dont 64 Mds € pour les communes, soit une stabilité en termes de part dans le PIB à 8 %), les emprunts nouveaux diminuant de 2.5 %, - 3% au niveau communal (après -10.5 % en 2016) ;
- Mais la trésorerie augmente pour atteindre 46 Mds.

La reprise du marché immobilier, entamé en 2016, se poursuit, sous l'effet conjugué d'une crainte de hausse de taux d'intérêt ainsi que des dispositifs incitatifs (prêt à taux 0 pour les primo-accédants et investissement locatif défiscalisé) mis en place sous l'ancienne majorité présidentielle.

Les perspectives de reprise, dont les premiers signes étaient apparus fin 2016, semblent donc se confirmer en 2017 et permettent de construire un budget pour 2018 dans un contexte de reprise progressive de la croissance.

B. Malgré l'amélioration économique qui s'annonce, le projet de loi de finances 2018 poursuit la contribution des collectivités au redressement des finances publiques via l'instauration d'un nouveau pacte financier.

Lors de son discours aux Préfets le 5 septembre dernier, et après une baisse de 11,5 Mds € des dotations entre 2014 et 2017, le Président de la République a réaffirmé officiellement ne pas souhaiter « *procéder à une baisse brutale des dotations qui s'inscrivent dans la droite ligne de 2017* » ce que le Premier Ministre a confirmé le 20 septembre lors de la conférence des Villes en rappelant que le gouvernement n'avait « *pas voulu recourir à une baisse brutale des dotations* », et en évoquant, lors de son courrier du 23 octobre aux maires, **le lancement d'une réflexion à plus long terme sur les grands principes d'une révision d'ensemble de la fiscalité locale.**

Afin de parvenir à l'économie de 13 Mds € en cinq ans sur la dépense publique locale, **le Gouvernement propose d'instaurer un pacte financier avec les 319 plus grandes**

⁹ C'est-à-dire en tenant compte de l'inflation, en opposition à l'euro constant.

collectivités, dont Lille¹⁰, s'appuyant sur des objectifs de maîtrise de la hausse des dépenses de fonctionnement, de diminution de la dette et d'encadrement de la capacité de désendettement.

Ainsi, le projet de loi de programmation des finances publiques annonce, en ses articles 10 et 24, les objectifs suivants, au niveau national, étant entendu que la déclinaison locale, collectivité par collectivité, sera mise en œuvre concrètement par un dialogue entre la Ville et le Préfet :

- **Les dépenses de fonctionnement ne devraient pas, globalement et à périmètre constant, augmenter de plus de 1,2 % par an en valeur pour les collectivités**, c'est-à-dire inflation comprise. Plusieurs amendements sont actuellement déposés sur ce point par les Parlementaires, notamment par les Sénateurs qui proposent de remonter ce plafond à 1,9 %. Pour mémoire, cela concerne principalement les dépenses RH (chapitre 012), les achats (chapitre 011), les subventions versées aux associations et aux divers organismes (chapitres 65 et 67) ainsi que les charges financières liées à la dette (chapitre 66) ;
- **La réduction annuelle du besoin de financement, telle que définie dans le projet, doit amener les collectivités à se désendetter en remboursant plus de capital de dette chaque année qu'il ne contracte de dette nouvelle.** Au niveau national, l'objectif de 2,6 Mds € de désendettement annuel a été défini ;
- Enfin, **la capacité de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années nécessaires pour rembourser l'intégralité de la dette communale si toute l'épargne y était consacrée, ne devra pas dépasser la fourchette de 11 à 13 ans** pour les communes de plus de 10 000 habitants, sous peine de saisine de la Chambre régionale des comptes par le Préfet.

Le 13 octobre dernier, une mission de préfiguration a été constituée par l'Etat afin d'examiner les modalités de mise en œuvre de ce pacte. La mission devra « *définir les engagements réciproques de chacun des partenaires sur la mandature¹¹* », un rapport d'étape étant attendu pour la Conférence nationale des territoires du 14 décembre prochain et un rapport définitif en avril 2018. Le Gouvernement a cependant déjà annoncé que les collectivités ne respectant pas le pacte signé avec l'Etat se verraient appliquer un malus sur leurs dotations en 2019 ; celles qui le respecteront bénéficieraient d'un bonus en subventions d'investissement.

Depuis, le Président de la République a précisé à Lille que ces accords devraient être individualisés et tiendraient compte des caractéristiques du territoire comme des efforts réalisés les années précédentes par la collectivité.

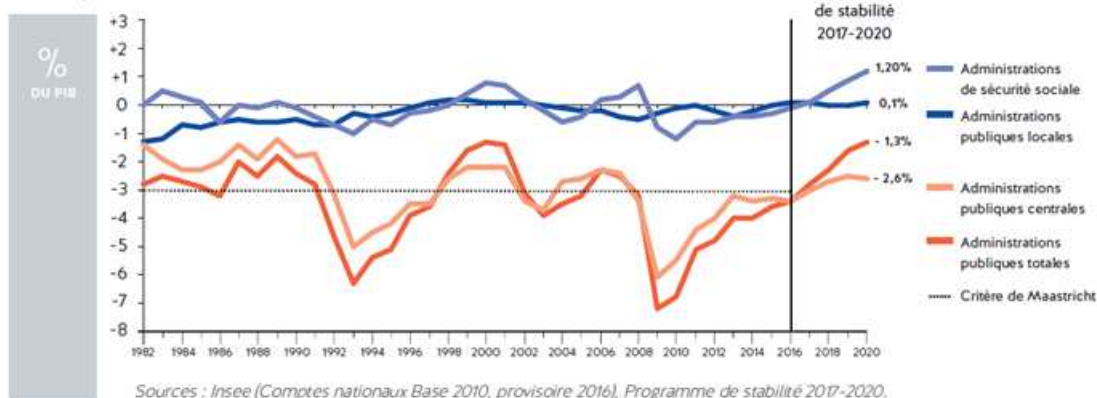
Il convient cependant de souligner, comme le montre le graphique ci-dessous, que les administrations locales sont pratiquement à l'équilibre (+0,1%) dans le déficit public. En outre, le plafond d'évolution de dépenses de fonctionnement à 1,2 % constituerait en réalité une baisse de ces dernières puisque l'inflation pourrait dépasser 1 % ;

¹⁰ Toutes les régions, tous les départements, tous les EPCI de plus de 150 000 habitants et toutes les communes de plus de 50 000 habitants.

¹¹ Communiqué de presse de Matignon du 13 octobre 2017.

LE DÉFICIT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

© La Banque Postale Collectivités Locales



C. Dans un contexte de maintien de la DGF en valeur, ce qui équivaut à une baisse pour la Ville du fait de l'inflation, le pacte financier fait peser une lourde incertitude sur les recettes.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Prévision 2018	Prévision 2019	Prévision 2020
<i>Dotation forfaitaire</i>	47 455 229	41 129 818	34 624 425	31 077 390	30 758 654	30 610 007	30 597 978
<i>Dotation de solidarité urbaine (DSU)</i>	16 358 804	19 556 556	22 593 943	24 753 014	25 353 014	25 353 014	25 353 014
<i>Dotation nationale de péréquation (DNP)</i>	2 991 679	3 033 346	3 154 721	3 195 883	3 100 000	3 100 000	3 100 000
Total DGF	66 805 712	63 719 720	60 373 089	59 026 287	59 211 668	59 063 021	59 050 992

Depuis 2014, la **Dotation Forfaitaire (DF)** –composante principale de la DGF – a connu une très importante baisse, de -16,4 M€, due à la contribution des collectivités au redressement des finances publiques.

En outre, s'agissant de la Dotation de Solidarité Urbaine, la Loi de Finances Initiale (LFI) de 2017 a modifié son calcul qui a engendré une dynamique moins favorable pour Lille, passant de près de 20 % d'augmentation par an en début de mandat à moins de 10 % en 2017 :

- L'indice permettant de déterminer les communes bénéficiaires tient désormais plus compte du revenu par habitant au détriment du poids du potentiel financier¹². Ainsi les communes qui ont un faible revenu par habitant ont bénéficié de cet ajustement, ce qui est le cas de Lille¹³ ;

¹² Potentiel fiscal (à savoir la somme que produiraient les quatre taxes directes perçues par la collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition de chacune), auquel est ajoutée la dotation forfaitaire de la DGF provenant de l'Etat, perçue par la commune l'année précédente (hors compensation de la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle).

¹³ Revenu par unité de consommation : Lille-Hellemmes-Lomme 18 000 €, Montpellier 17 316 €, Marseille 17 930 €, Nice 19 010 €, Strasbourg 18 276 €, Toulouse 20 271 €, Rennes 20 198 €, Nantes 20 936 €, Bordeaux 21 097 €, Lyon 22 145 €

- Un recentrage de la DSU, pour les communes de plus de 10 000 habitants, sur 667 communes au lieu de 750 auparavant. Ce recentrage n'a pas affecté la commune de Lille qui est classée 237^e commune à ce jour ;
- Enfin, le mécanisme de la « DSU cible » qui était perçue par les 250 premières communes de plus de 10 000 habitants dont l'indice DS était le plus faible, a disparu. Les abondements de la DSU ont été répartis entre l'ensemble des 667 communes bénéficiaires. **Bien que l'enveloppe nationale ait progressé de 180 M€ en 2017, la Ville de Lille a vu la croissance de sa DSU se réduire de manière très significative.** C'est cette nouvelle tendance de croissance qui est désormais retenue pour les années qui viennent.

D'autres mesures prévues dans le projet de loi de finances vont également impacter les finances des communes :

- Le **soutien à l'investissement public local** est pérennisé avec la reconduction de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL, ex-FSIL), inscrite désormais dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT article 2334-42). Cependant, l'enveloppe est désormais scindée en une part de 615 M€ consacrée aux grandes priorités nationales ainsi qu'aux bâtiments scolaires pour aider à la mise en œuvre du dédoublement des classes de CP et CE1 en REP + ; et une part de 50 M€ réservée aux communes et EPCI s'engageant dans un projet de modernisation permettant une maîtrise des dépenses de fonctionnement, à partir d'un contrat signé avec le Préfet. Cette répartition étant nouvelle, la prévisibilité de la recette pour la Ville est délicate.
- L'enveloppe nationale du **Fonds de Péréquation de recettes fiscales Intercommunales et Communales (FPIC)** est maintenue à 1 Md€ pour 2018. Toutefois, et comme nous l'avons annoncé lors du ROB 2017, les recettes pour la Ville de Lille ont été en baisse cette année, de près de 250 K€, soit -10,4 %. Par conséquent, l'inscription en 2018 au budget de la Ville tiendra compte de cette

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Prévision 2018	Prévision 2019	Prévision 2020
<i>FPIC MEL</i>	2 045 694	2 652 933	3 370 061	3 021 148	2 900 000	2 815 000	2 730 000

tendance baissière.

- Le projet de loi confirme également la **mise en œuvre du dégrèvement de la taxe d'habitation**¹⁴ sur la résidence principale pour 80% des Français (soit à peu près 60 % du produit aujourd'hui¹⁵), avec une première phase en 2018 de dégrèvement d'un tiers de leur cotisation. Ce dégrèvement bénéficierait sous conditions de revenu et charges de familles, aux contribuables suivants :

¹⁴ Elle représente 22 Mds € dans le budget des collectivités (personnes physiques et morales confondues, résidences principales et secondaires), 76 M€ pour la Ville de Lille, soit 20 % des recettes de fonctionnement.

¹⁵ *Les finances locales, note de conjoncture tendances 2017*, Banque Postale, septembre 2017.

	Revenu réel annuel (€)	Revenu fiscal de référence = revenu réel - 10 % pour frais professionnels (€)	Salaire mensuel (€)
Personne seule	30 000	27 000	2 500
Personne seule avec un enfant	47 778	43 000	3 981
Personne seule avec deux enfants	54 444	49 000	4 537
Couple sans enfant	47 778	43 000	3 981
Couple avec un enfant	54 444	49 000	4 537
Couple avec deux enfants	61 111	55 000	5 093
Couple avec trois enfants	74 444	67 000	6 204

A l'heure actuelle, dans la mesure où le dégrèvement a été confirmé, la perte pour la Ville sera intégralement compensée en année n par l'Etat. L'incertitude pèse plus sur la pérennité du dégrèvement au-delà de 2018, étant précisé qu'en l'état, les projections tiennent compte d'une hypothèse de maintien de ce dégrèvement.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Prévision 2017	Prévision 2018	Prévision 2019	Prévision 2020
Contributions directes	134 603 403	154 145 423	154 222 375	155 800 000	157 100 000	157 728 400	158 359 314

- **L'exonération de taxe d'habitation pour les personnes veuves est reconduite pour un an.** La Loi de finances 2016 avait prévu leur retour progressif à imposition par tiers à compter de 2017. Cette exonération serait maintenue une année supplémentaire et un amendement au projet de loi de finances prévoit d'étendre dès 2018 à ces contribuables les dispositions de dégrèvement à la taxe d'habitation détaillées ci-dessus.
- Enfin la réflexion engagée par la Métropole Européenne de Lille au sujet d'une éventuelle révision de l'attribution de compensation (AC) et/ou de la dotation de solidarité communautaire (DSC) entraînera, si elle aboutit, **une perte entre 310 K€ et 402 K€ pour la Ville de Lille en fonction du scénario retenu.** Ces différents scénarii devraient être repris dans une délibération communautaire d'ici à la fin d'année 2017. Cette délibération, pour être adoptée, devra recueillir l'assentiment des 2/3 des communes membres.

II. DE GRANDS EQUILIBRES PRESERVES EN 2017

A. La bonne tenue des indicateurs financiers en 2017

Les premières tendances du résultat 2017 confirment la bonne tenue des indicateurs financiers de la Ville :

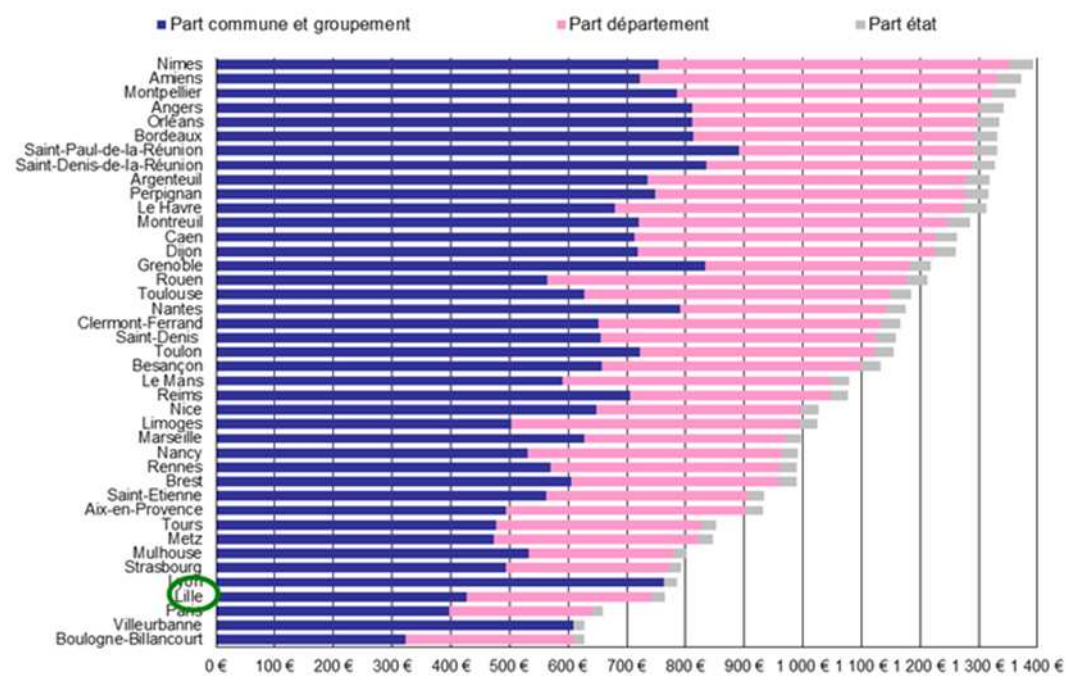
- **Le budget de fonctionnement est en hausse mais l'épargne brute, solde des recettes et des dépenses de fonctionnement, se stabilise à un niveau très élevé.**

L'épargne nette (épargne brute moins le remboursement du capital de la dette) devrait quant à elle atteindre plus de 30 M€.

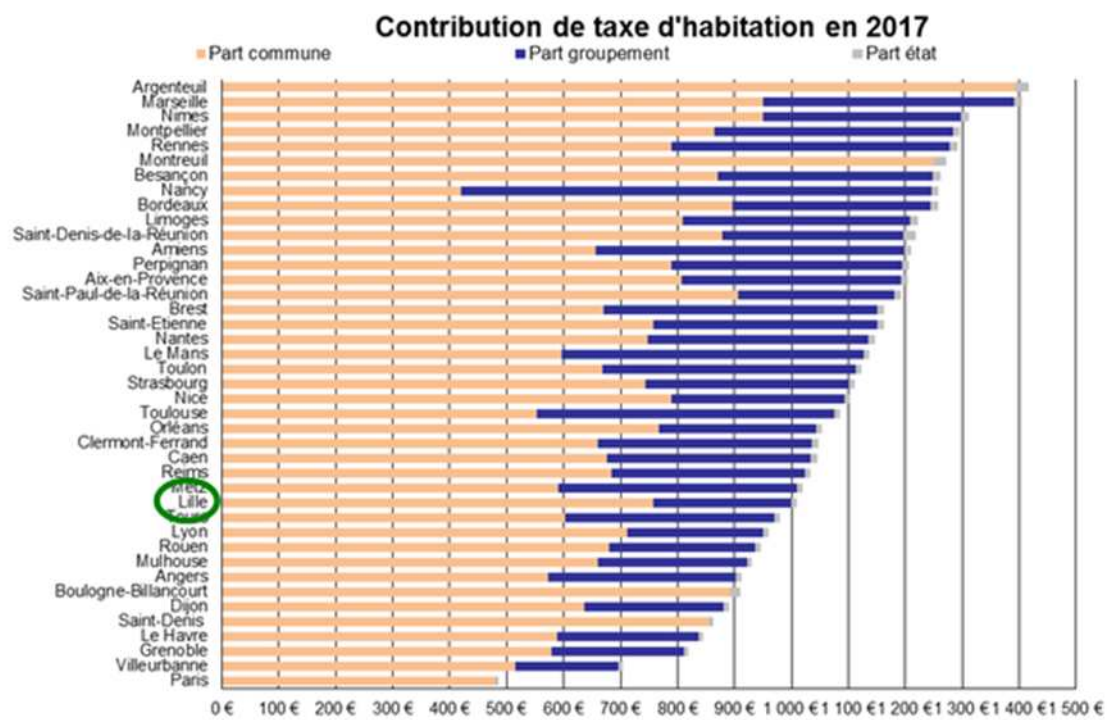
- **Les dépenses d'équipement, dont le montant relativement élevé témoigne de l'ambition et de la vitalité de la Ville, est en décélération, conformément au programme municipal**, et ne devrait pas dépasser les 70 M€ en réalisation compte tenu des opérations lancées pour poursuivre la métamorphose de la ville et ses quartiers ;
- **La gestion de la dette reste sécurisée** et, pour rappel, pour la 6^e année consécutive Finance Active note que « *la dette de la Ville de Lille est en 2016 moins onéreuse, plus courte et moins risquée que la moyenne des collectivités de la strate des plus de 100 000 habitants (communes et EPCI), permettant de dégager plus rapidement des marges de manœuvre* » ;
- **La capacité de désendettement, mesurée par l'encours de la dette sur l'épargne brute**, devrait être inférieure à 6 ans en 2017 comme en 2016 ;
- **Enfin, le niveau de contribution fiscale reste dans la moyenne basse des grandes villes françaises comparables, étant précisé que pour 2018 comme en 2017, les taux de fiscalité seront maintenus au même niveau.**

Comme le montre l'étude du cabinet d'étude « Finances et stratégies locales », qui prend la suite du Forum pour la gestion des villes et des collectivités territoriales (SFL Forum), la contribution moyenne de taxe foncière à Lille (pour un couple avec deux enfants) et de 765 € en 2017, ce qui place toujours la Ville au 38^e rang dans le classement par ordre décroissant des villes de plus de 100 000 habitants (41 villes). Pour la moitié des grandes villes, la contribution médiane de taxe foncière est supérieure à 1 156 euros (toujours pour un couple avec deux enfants).

Contribution de taxe foncière en 2017



Quant à la taxe d'habitation, la même étude place Lille au 29^e rang en 2017 en termes de contribution payée pour un ménage ayant deux enfants, soit un montant moyen de 1 010 euros. Là aussi, pour une grande ville sur deux, la contribution médiane est supérieure à 1 111 euros.



Les effectifs entre 2013 et 2017 ont baissé de 108 postes, tout en poursuivant les extensions de services à la population et l'ouverture d'équipements (ouverture de la crèche Stéphane Hessel, de la Piscine Plein Sud, renforcement des équipes de la police municipale comme annoncé dans le programme municipal en 2014).

Evolution des effectifs – postes permanents rémunérés 2013-2017

2013	2014	2015	2016	2017
4376	4314	4282	4275	4268

Les dépenses concernant les heures supplémentaires devraient s'élever à fin 2017 à 2 M€. Les indemnités versées par les agents concernés au titre d'avantages en nature (logements et véhicules de fonction) s'élevaient quant à elles à 73 320 € pour Lille-Hellemmes-Lomme en 2016 et à 56 963 € au 31 octobre 2017.

Les effectifs devraient être de 4 268 postes permanents à fin 2017¹⁶. Le réalisé prévisionnel pour 2017 au titre des dépenses de personnel devrait atteindre 198,4 M€, sous l'effet principalement de réformes nationales (telles que les réformes nationales de restructuration des carrières et la revalorisation du point d'indice), mais aussi en raison de l'augmentation des emplois non permanents dans des secteurs comme l'éducation, la petite enfance et les sports, où les effectifs accueillis ont augmenté et dans lesquels les taux d'encadrement sont normés.

¹⁶ Nombre de postes pourvus rémunérés au 31/12 et postes validés à pourvoir.

Ainsi, en moyenne 317 enfants ont été accueillis en plus par jour lors de la pause méridienne, + 170 sur l'accueil périscolaire du soir et + 181 sur les accueils du mercredi. Conformément à ses objectifs, la Ville de Lille a également mobilisé les moyens nécessaires pour accueillir les enfants en situation de handicap sur les temps périscolaires et extrascolaires en recrutant 90 auxiliaires à leurs côtés (contre 30 en 2014).

C. Une dette maîtrisée

L'encours de la dette hors revolving devrait atteindre 386,8 M€ en 2017, soit une baisse de 10 M€ par rapport à 2016 (396,6 M€).

La structure de la dette

La stratégie d'endettement menée au cours des dernières années, a consisté à **profiter des meilleures opportunités sur les différents marchés** appréhendés et s'est traduite par une **répartition relativement équilibrée entre la dette à taux fixe et la dette à taux variable** :

- La part à taux fixe qui, de 2012 à 2017, est passée de 57 à 52,3 % de l'encours contracté avec un coût ayant parallèlement baissé de 0,88 points en passant de 3,55 % à 2,82 %. Pour 2018, la dette sera un peu plus répartie en taux fixe en fin de période, à hauteur de 55,9 % pour profiter du niveau bas des taux d'intérêt, et pour un coût global peu élevé de 2,06 %.
- La part à taux variable a quant à elle connu 2 phases : une hausse entre 2012 et 2015 (de 39 % à 53 %) et une diminution de 2015 à 2017 (de 53 % à 47,4 %). L'année 2018 confirme la baisse avec une part estimée à 43,9 %. De son côté, le coût n'a cessé de baisser au cours de la même période en passant de 2,92 % à 1,28 %.
- Quant à la dette structurée non toxique, sa part ne cesse de diminuer (de 4 % en 2012 à 0,3 % aujourd'hui) pour ne représenter qu'un encours de 0,7 M€ en 2018.

Au final, il est à noter que le coût de la dette baisse de 1,22 % au cours de la période 2012-2018.

La gestion de l'encours de dette contracté

L'optimisation des charges financières à payer et du montant du capital à rembourser caractérisent la gestion de notre encours.

Plusieurs leviers sont ainsi utilisés :

- Pour les emprunts existants :
 - Refinancer à de meilleures conditions les emprunts qui présentent un coût élevé dans le portefeuille et un coût de sortie non dissuasif,
 - Couvrir les emprunts pour se protéger contre les fluctuations de taux d'intérêt,
 - Transformer les emprunts, taux fixe vers taux variable et vice-versa, pour bénéficier des opportunités de marché qui se présentent sur les taux d'intérêts,
- Pour les nouveaux emprunts à contracter : opter pour la proposition de financement la moins coûteuse entre le taux fixe et le taux variable au moment de chaque consultation lancée.

En matière de remboursement du capital de la dette, diverses possibilités sont utilisées en fonction du profil d'extinction de la dette :

- Choisir la durée et la forme d'amortissement du capital (linéaire, progressif, à la carte) la plus adaptée lors de chaque consultation opérée pour la réalisation d'un nouvel emprunt,
- Rallonger ou réduire la durée de certains emprunts existants,
- Différer l'amortissement du capital d'un emprunt existant sans en changer la durée.

Au total, la dette lilloise s'avère à la fois peu onéreuse, courte et sécurisée comme l'indique l'observatoire de la dette de Finance Active (dernières données comparées du compte administratif 2016) :

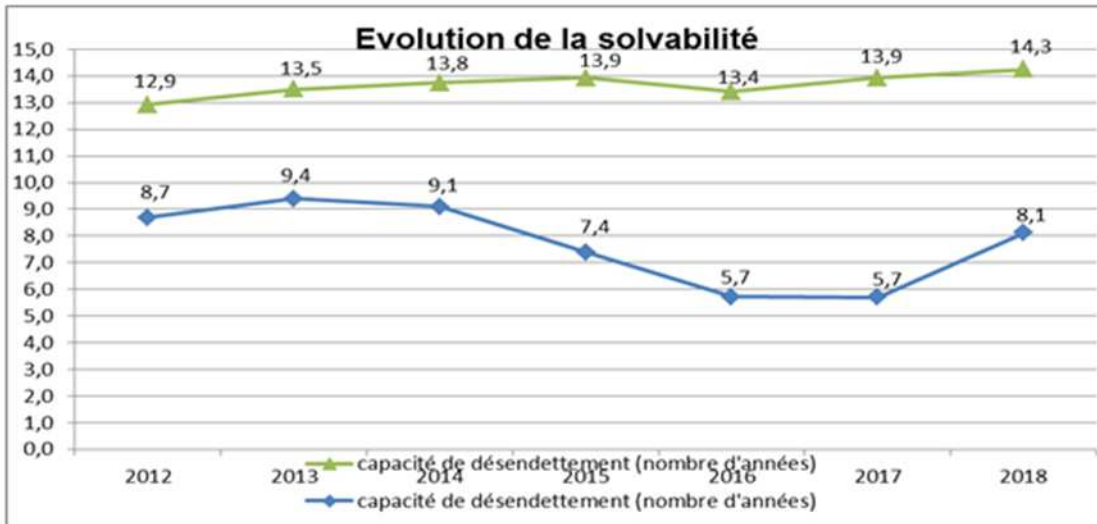
- Le coût moyen de la dette hors revolving, en incluant les opérations de couverture, est ainsi de 2,16 %. Ce coût ressort même à 2,04 % si l'on inclut les emprunts revolving, soit un coût moindre de 0,12 %. A titre de comparaison, le stock de dette des collectivités de la même strate (communes et EPCI de plus de 100 000 habitants) coûte 2,44 % tandis que celui de l'ensemble des collectivités s'établit à 2,52 %.
- La durée de vie résiduelle de la dette (nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité de la dette contractée) est de 14,6 ans. Cela signifie que la dette de la Ville va s'éteindre en moyenne plus rapidement que celle des autres collectivités de sa strate,
- Le risque de la dette est évalué à un niveau particulièrement faible, quelle que soit la méthode d'analyse de risque appréhendée.
Dans sa propre approche du risque, le conseiller financier Finance Active fait ressortir un positionnement égal à 1,01 à l'intérieur d'une échelle comprise entre 1 et 5,1 étant le moins risqué.

La Charte de Bonne Conduite (CBC), instaurée après la crise financière de 2008, classe, quant à elle, **99,5 % de la dette lilloise sur le risque 1A, considéré comme le plus faible** au sein de l'intervalle [1A, 6F], contre 96 % pour la dette de la strate des plus de 100 000 habitants (communes et EPCI).

Bien sûr, les données comparées ne sont pas encore disponibles pour 2017 et 2018, mais avec les mêmes principes de gestion adoptés, il est permis de penser que ce positionnement restera le même qu'en 2016.

Au final, le poids du remboursement du capital de la dette impacte de moins en moins le niveau de l'épargne nette entre 2015 et 2017 puisque celle-ci est passée de 23,6 M€ à 34,6 M€ en 2017.

Signe de cette bonne gestion, la capacité de désendettement, qui mesure le nombre d'années nécessaire pour rembourser la dette de la Ville en y consacrant la totalité de l'autofinancement, demeure chaque année depuis 2012 inférieure à la durée de vie de la dette comme le montre le graphique qui suit. Cela signifie que l'épargne brute dégagée (moins de 6 ans en 2017) permettrait de rembourser la dette existante plus rapidement que le nombre d'années sur lequel la dette porte aujourd'hui.



Cette situation financière saine en matière d'endettement et de solvabilité permet d'aborder sereinement la construction du budget 2018.

III. LES GRANDES ORIENTATIONS POUR LE BUDGET PRIMITIF 2018

A. Un niveau d'investissement préservé

Le précédent mandat a été particulièrement bâtisseur, avec une moyenne de 90 M€ par an réalisés. Comme cela avait été annoncé, le mandat 2014-2020 prévoit une décélération progressive. **Dans ce cadre, l'année 2018 marquera une baisse plus importante des investissements, conformément à la trajectoire fixée.**

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Prévision 2017	Prévision 2018
Dépenses d'équipement réalisées	84,5 M€	83 M€	82,6 M€	70 M€	65 M€

Le niveau restera toutefois conséquent. En effet, avant la cession du site courant 2019, nous devons notamment relocaliser les archives actuellement positionnées dans l'ancien collège Jean Macé, et construire une salle de sport de taille équivalente.

Nous resterons également vigilants quant à la préservation de notre patrimoine et des investissements de proximité. Conformément à l'article L 2312-1 du CGCT, les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement, en dépenses et en recettes, comme l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne pouvant en résulter à fin 2018 vous sont présentées.

Le montant des engagements pluriannuels 2018-2020 devrait s'établir à 220,7 M€ sur un PPI total 2014/2020 de 544,3 M€. Ces investissements seront répartis par politique publique conformément aux priorités du mandat :

PPI 2018/2020 - POLITIQUES PUBLIQUES

Urbanisme / Logement / Cadre de vie / Patrimoine	105,5 M€
Politiques sociales et sportives	55 M€
Economie et Culture	9,4 M€
Ressources et moyens	7,4 M€
SOUS TOTAL	177,2 M€
Hellemmes	19,8 M€
Lomme	23,7 M€
TOTAL GENERAL	220,7 M€

PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS (AP)

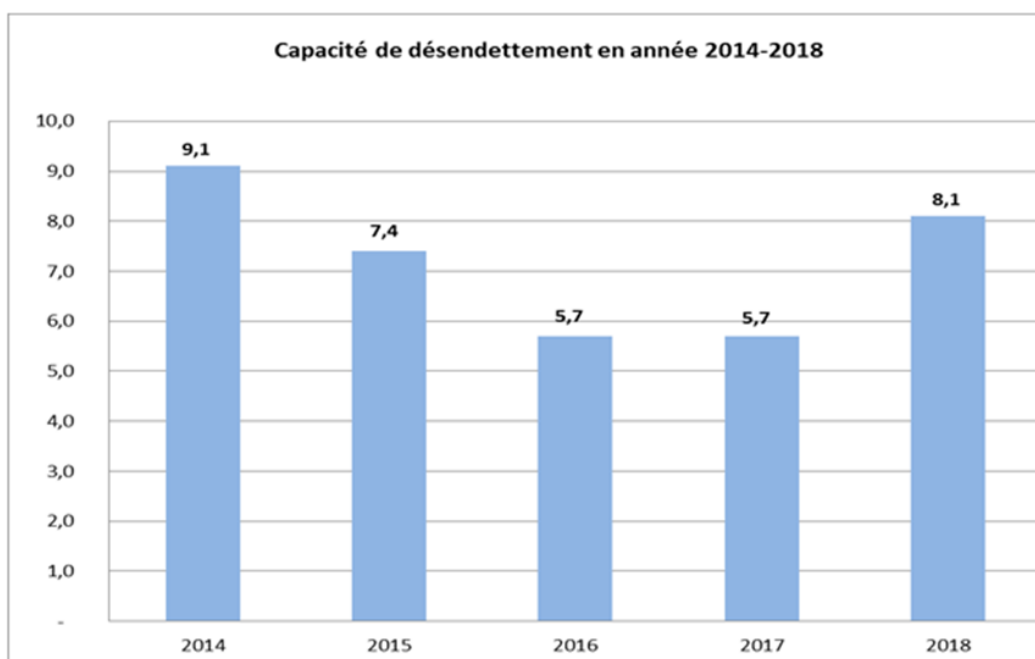
en M€	2018	2019	2020
Engagements pluriannuels (crédits de paiement ouverts sur l'année)	71,8	71,6	51,1
Financement des engagements (emprunts et subventions d'investissement)	50,3	49,3	42,9

A fin 2018, avec un encours de dette qui pourrait atteindre 390 M€ et un objectif de 65 M€ de dépenses d'investissements réalisées, l'épargne nette devrait atteindre plus de 14 M€ en fin d'exercice.

Pour soutenir ces investissements et préserver une situation financière saine, **la capacité de désendettement hors revolving¹⁷ de la Ville est maintenue en moyenne depuis le début de ce mandat entre 8 et 9 ans.** En 2016 et 2017, les réalisations de cessions ont permis de l'améliorer très sensiblement, à un niveau en-dessous de 6 ans. La capacité de désendettement de la Ville de Lille devrait s'établir à 8,1 ans en 2018, restant bien en deçà de la règle prudentielle rappelée récemment par l'Etat qui exigera désormais de maintenir dans le cadre du Pacte financier une capacité de désendettement maximale entre 11 et 13 ans. Cela montre que la gestion lilloise est vertueuse.

¹⁷ Les crédits revolving correspondent à une modalité de financement spécifique qui permet de gérer la trésorerie et peuvent être remboursés à tout moment. Ils ne font donc pas l'objet de tableaux d'amortissement contrairement aux emprunts classiques et n'ont pas à être pris en compte dans le calcul de la capacité de désendettement.

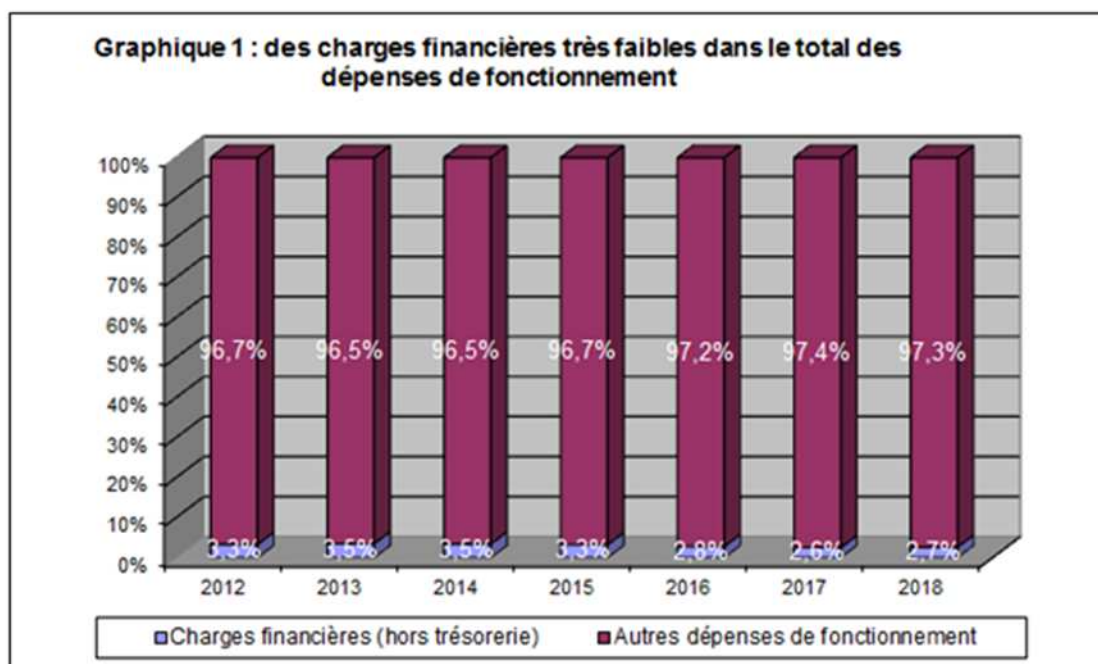
Evolution prévisionnelle de la capacité de désendettement hors revolving 2014-2018



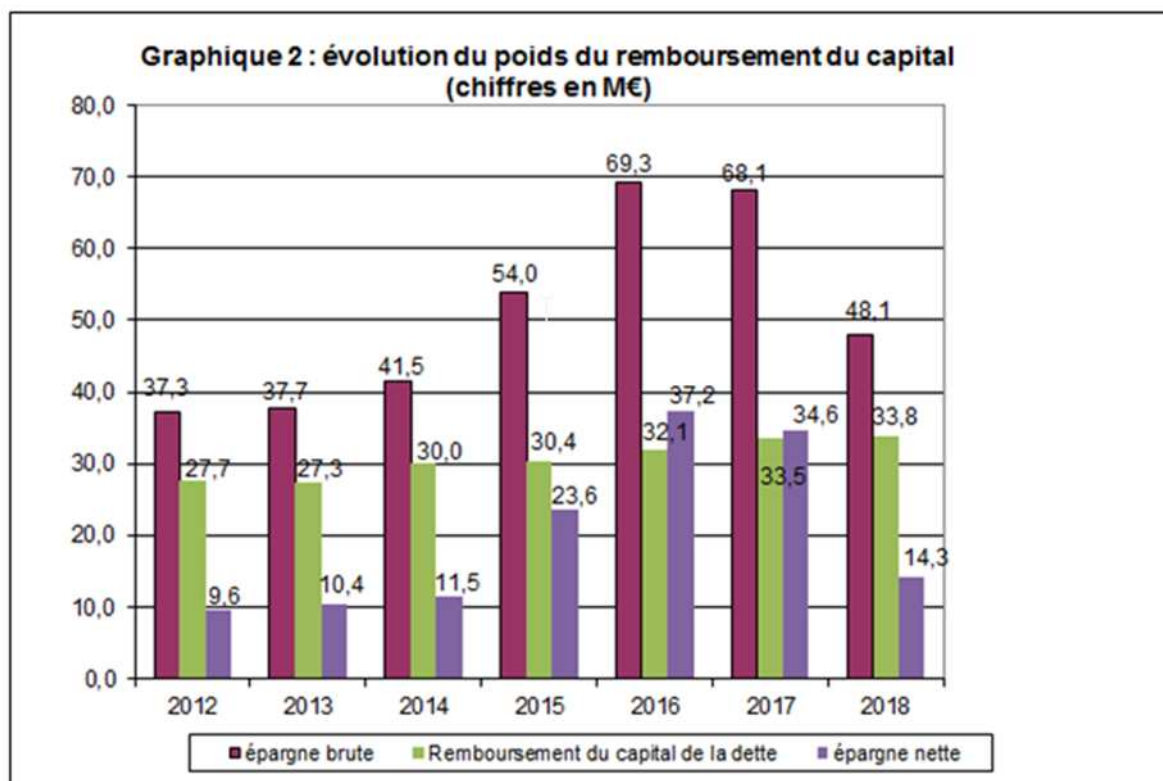
L'année 2018 devrait marquer une augmentation mesurée de l'endettement avec un montant qui pourrait s'élever aux alentours de 390 M€ en fin d'exercice, contre 386,8 M€ en 2017.

Malgré les hypothèses d'évolution à la baisse retenues pour les dépenses d'investissement en 2017 (-17%) et en 2018 (-6 %), l'encours de la dette devrait légèrement augmenter en 2018 de 0,7 % par rapport à 2017 pour enregistrer un encours voisin de 390 M€ (hors revolving). Cette évolution est liée au montant de l'épargne brute qui devrait s'établir à 48 M€ en 2018, en baisse par rapport à 2017.

Avec un pourcentage compris entre 2,6 % et 3,5 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement entre la période 2012-2018, le poids relatif des charges financières (hors gestion de la trésorerie) reste relativement faible et a peu d'incidence sur le niveau des charges de fonctionnement, (cf. graphique 1).



Le remboursement du capital de la dette est toujours couvert par l'épargne brute, conformément à l'article L 1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).



mandat : « voir loin pour Lille, agir près de vous », cela signifie construire la ville de demain en inscrivant Lille dans la transition écologique tout en développant l'économie de demain.

Ainsi, la Ville s'est lancée en 2017 dans **une réflexion sur le modèle économique de la transition énergétique.**

Entre 2004 et 2016, la Ville de Lille a réduit de 16 % ses consommations énergétiques. Cette réduction a permis d'éviter une hausse cumulée des dépenses de fonctionnement de 16,5 M€ sur la période considérée. Pour autant, la hausse des coûts de l'énergie (en particulier les hausses fiscales) a entraîné une augmentation de la facture énergétique d'environ 7 % et elle représente aujourd'hui près de 4 % du budget de fonctionnement total. Si les résultats en termes de réduction des consommations énergétiques sont conformes aux objectifs de la Ville à l'horizon 2020, il est à noter que les moyens mis en œuvre (notamment d'un point de vue financier) sur cette période ne suffiraient pas à atteindre les nouveaux objectifs signés dans le cadre de la nouvelle convention des maires pour le climat et l'énergie.

Un nouveau modèle économique innovant et pérenne est donc nécessaire, pour permettre la mise en œuvre effective des objectifs de la collectivité en matière de rénovation énergétique du patrimoine. Ce modèle économique sera élaboré de manière progressive, selon 3 grandes étapes :

- Expérimentation d'un fonds interne pur les rénovations partielles à temps de retour sur investissement court (moins de 8 ans) afin qu'une partie des économies générées soient réinjectées dans de nouveaux projets. Une réflexion est également à mener autour du réinvestissement des non-dépenses générées par des travaux d'économie d'énergie.

- Mise en place d'un Contrat de Performance Interne (« *Intracting* »), dispositif consistant en la co-signature d'une contrat interne entre deux services de la collectivité, stipulant les actions de rénovation énergétique à entreprendre et les gains d'économies d'énergie et financier attendus.
- Expérimentation d'autres leviers pour un modèle économique pérenne et une massification de la rénovation énergétique (sanctuarisation des subventions liées aux économies d'énergie ; participation à un appel à projet européen structurant et à forte retombée financière de type Horizon 2020 : expérimentation d'un projet d'économie du partage, etc...)

Par ailleurs, nous maintenons un niveau d'investissement important, et parmi **les opérations les plus emblématiques d'investissement**, sont programmés en 2018 :

- Les travaux du groupe scolaire Epine à Hellemmes ;
- La réalisation des opérations prévues, en concertation avec les habitants, dans le cadre du fonds de proximité ;
- Les actions de modernisation et d'optimisation de l'éclairage public ;
- La poursuite des travaux de réfection de la toiture du Palais des Beaux-Arts ;
- La poursuite de la mise aux normes d'offices de restauration ;
- Le lancement des travaux sur la seconde enceinte de la Citadelle ;
- La rénovation de l'habitat ;
- Les travaux de mise en sécurité du Musée d'Histoire Naturelle et de Lille Grand Palais.

Enfin, parce que la Ville de Lille compte un patrimoine qui participe de son attractivité, nous devons le préserver et le valoriser. **La mise en accessibilité et en sécurité de notre patrimoine sera par conséquent poursuivie.**

B. La poursuite de nos priorités, encadrée par la loi de finances 2018

Le budget 2018 confirmera nos priorités du mandat, à savoir l'éducation, la poursuite de la métamorphose des quartiers, la proximité ainsi qu'une attention renforcée au cadre de vie des Lillois, Lommois et Hellemmois, à leur sécurité et à la propreté de la Ville.

Les annonces actuelles du projet de loi de finances 2018 ne sont pas neutres, au vu de leurs conséquences financières, pour certaines de nos priorités municipales.

C'est le cas, par exemple, de la suppression annoncée du financement par l'Etat des Nouvelles Activités Périscolaires à compter de la rentrée de septembre 2018, ce qui interroge toutes les collectivités sur le positionnement de la 5^e matinée le mercredi ou le samedi ou le retour à la semaine de 4 jours. A Lille, une concertation avec les parents d'élèves élus est également en cours **et une consultation des familles sur ce sujet sera lancée au début de l'année 2018.**

Le budget 2018 sera aussi marqué par la poursuite de la maîtrise de la section de fonctionnement. Les hypothèses dévolution retenues pour la construction du budget sont les suivantes :

- **Des recettes en fonctionnement qui devraient être quasiment stables.** Plus particulièrement, la dotation forfaitaire devrait baisser *a minima* de 300 K€ d'ici à fin 2018 ; les taux de fiscalité locale seront maintenus, le produit fiscal évoluant par conséquent uniquement selon l'évolution physique annuelle des bases et la revalorisation forfaitaire qui sera votée en loi de finances fin 2017. Les tarifs de la Ville devraient quant à eux évoluer selon un taux relativement proche de l'inflation prévue en loi de finances, soit 1 %.

La valorisation du patrimoine municipal sera poursuivie. 2017 a ainsi vu aboutir plusieurs cessions importantes : la seconde partie du terrain de la zone du Grand But à Lomme pour 10 M€, l'ancienne faculté de pharmacie pour 11,4 M€, et le Bazar de Wazemmes pour 2 M€. **2018 verra se poursuivre cette démarche, avec un objectif de réalisation de cessions à hauteur de 8 M€a minima.** La cession du foncier à l'Etat pour le futur nouveau Palais de justice sera en effet effective courant 2018 (1,3 M€), de même que la cession de divers immeubles (rue Sainte Catherine, rue Paul Lafargue...) et les discussions se poursuivent notamment pour l'ancienne maternité Salengro (plus de 4 M€).

- Une **évolution des dépenses de fonctionnement estimée en réalisation à hauteur de 1,2 %.**

La poursuite des efforts de gestion permettra de limiter l'évolution des dépenses de fonctionnement, sachant que la Ville continue à rechercher activement des financements complémentaires.

En effet, plusieurs dépenses en fonctionnement sont financées via divers programmes nationaux et européens. Ce sera ainsi le cas en 2018 des dépenses relatives aux opérations MOLOC (modèle de développement urbain en bas carbone), SHICC (production de logements durablement abordables) et UIA (Halle gourmande de Fives). Cette recherche active de financements nous permet de conserver notre ambition pour la Ville et nous souhaitons que le taux de 1,2 % qui fera l'objet d'une contractualisation avec l'Etat soit entendu à périmètre constant, c'est-à-dire en sortant du périmètre ces nouvelles activités financées.

Dépenses de personnel

S'agissant plus particulièrement des dépenses de personnel, elles devraient progresser de 1,63 % de BP à BP. Les efforts pour contenir l'évolution de la masse salariale se poursuivront, évolution qui devra intégrer les effets du Glissement – Vieillesse – Technicité (GVT) à hauteur de +2,05 M€, soit un taux moyen de 1,03 %.

L'évolution proposée du réalisé prévisionnel 2017 (198,4 M€) au BP 2018 (200 M€) est de 0,8%.

La Ville devra intégrer de nouvelles compétences transférées par l'Etat, et notamment :

- Les effets de la loi justice du 21^e siècle avec la gestion des PACS par la commune et le renforcement des équipes du service d'état civil. Ces besoins supplémentaires seront financés par des redéploiements internes de postes.
- Les effets de la dépenalisation du stationnement payant avec la mise en place du forfait post-stationnement dont les recettes doivent être reversées à la MEL, déduction faite des coûts de la mise en place de cette réforme pour la Ville. Ces coûts seront donc compensés.

2018 devrait également voir la création avec la MEL d'un service commun pour la gestion et le suivi des carrières souterraines.

Il convient en outre de regretter le désengagement de l'Etat sur les contrats aidés qui conduira à mettre fin à 13 CAE en 2018.

Conformément aux dispositions du décret n°2016-841 du 24 juin 2016, les informations relatives aux dépenses de personnel, à la structure des effectifs, à la durée effective du travail et à l'évolution prévisionnelle des effectifs sont détaillés ci-dessous.

Répartition des dépenses de personnel

Les dépenses de personnel devraient s'élever en 2018 à 200 M€ :

masse salariale M€	2017 *	2018	différence 2018/2017	% évolution
Dont traitement indiciaire	99 600 468	100 292 246	691 778	0,7%
Dont régime indemnitaire	29 398 831	29 629 481	230 650	0,8%
Dont cotisations patronales	57 496 371	57 922 104	425 733	0,7%
Dont NBI	2 444 835	2 464 016	19 181	0,8%

* réalisé prévisionnel

La durée annuelle du temps de travail est, pour un-e agent-e à temps plein, de 1519 heures conformément au contrat de solidarité conclu entre la Ville et l'Etat le 30 novembre 1981 ;

Structure des effectifs

Ainsi, fin 2018, les effectifs de la collectivité devraient atteindre 4 256 postes permanents rémunérés, avec une répartition prévisionnelle par catégorie et par filière se décomposant comme suit (données issues du tableau des emplois) :

- 4 135 fonctionnaires et 132 contractuels
- 55,7 % de femmes, 44,3 % d'hommes
- Une répartition prévisionnelle par catégories et par filières comme suit (données issues du tableau des emplois) :

Par filière :

1 204 agents de la filière administrative
 1 658 agents de la filière technique
 207 agents de la filière sociale
 165 agents de la filière médico-sociale
 89 agents de la filière sportive
 440 agents de la filière culturelle
 355 agents de la filière animation
 135 agents de la filière police
 3 emplois spécifiques régis par l'article 139 ter de la loi du 26 janvier

1984 rattachés à la catégorie A.

Par catégorie :

586 postes de catégorie A
 749 postes de catégorie B
 2 921 postes de catégorie C
 ⇒ Au total : 4 256 postes

Evolution prévisionnelle des effectifs (postes permanents 2017-2018)

2017	2018
4268	4256

Les effectifs entre 2017 et 2018 devraient baisser de 12 postes, en tenant compte des nouvelles créations.

Soutien aux associations

Le soutien apporté à nos partenaires en termes de subventions devrait quant à lui être maintenu à un niveau comparable à celui du BP 2017, soit un montant global autour de 28 M€. Forte d'un tissu associatif de plus de 1 100 acteurs, la Ville de Lille réaffirme comme chaque année son engagement aux côtés de ceux qui œuvrent au quotidien pour les Lillois.

Charges financières

Avec toujours moins de 4 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement depuis 2012, le poids relatif des charges financières (hors gestion de la trésorerie) reste relativement faible et a peu d'incidence sur le niveau des charges de fonctionnement.

Le budget 2018 2018 préservera par conséquent sur les grands équilibres financiers suivants :

- L'autofinancement brut devrait atteindre en réalisation plus de 40 M€,
- L'endettement restera maîtrisé : l'encours de dette hors revolving à fin 2018 devrait se situer autour de 390 M€. Ce niveau d'endettement permettra à la Ville d'afficher une capacité de désendettement autour de 8 ans.

Les orientations budgétaires 2018 permettent de répondre aux besoins des habitants, dans le respect de nos priorités, tout en tenant compte des dispositions inscrites dans le projet de loi de finances 2018, avec le pacte financier qui encadrera désormais l'évolution des dépenses des collectivités comme de leur capacité à investir jusqu'en 2022.

Dans ce contexte, l'élaboration du budget prévisionnel 2018 nous permet de poursuivre les services publics que nous rendons aux Lillois, Lommois et Hellemmois autour de trois enjeux : ambition pour notre territoire et son développement, proximité au regard des besoins des habitants et amélioration de cadre de vie quotidien.

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018 DE LILLE CONCERNANT LA COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2018 DE LA COMMUNE DE LOMME

Ce rapport d'orientation budgétaire traduit le respect des engagements du mandat, la garantie d'un bon niveau d'équipements et de services, conformément aux priorités que sont, l'éducation, la culture pour tous, la vie associative et sportive, le cadre de vie.

Les grandes orientations budgétaires sont les suivantes :

1 - FONCTIONNEMENT

Pour 2018, la dotation de fonctionnement sera **identique à celle de 2017 soit 8 365 926 euros**. Ce montant ne comprend pas les crédits spécifiques alloués en cours d'exercice par décisions modificatives pour : les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires), le PAA (Programme Annuel d'Actions) du PEG (Projet Educatif Global Lomme Educ') et les subventions CAF spécifiques.

Les dépenses contraintes «dites obligatoires » représenteront comme en 2017 environ 83 % de la dotation de fonctionnement, dont environ 20 % de transfert de charges*, 28 % de subventions et de dépenses obligatoires, 24 % de fluides et énergies.

*En 2018, la totalité des restaurants scolaires décentralisés seront livrés par la Cuisine centrale mutualisée de Lille avec une participation de Lomme d'environ 280 000 €.

Des recettes spécifiques de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord abonderont la dotation 2018 par décisions modificatives :

- La Prestation de Service Unique qui depuis 2016 (47 places d'accueil pour la petite enfance) est majorée de 17 000 euros pour la prise en charge des changes des enfants, conformément à la nouvelle réglementation.
- Les crédits du fonds « publics et territoires » d'un montant annuel de 63 000 euros sont reconduits pour 2018 pour des actions « aide au handicap de la petite enfance et jeunesse ».
- De nouvelles prestations relatives au du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) pour l'antenne du LAEP au Marais (petite enfance) de 5 392,91 euros.

Ces orientations budgétaires nécessitent la poursuite d'une stricte maîtrise et optimisation des dépenses, tout en maintenant l'efficacité et la qualité des services.

LES DÉPENSES DE PERSONNEL

Elles sont évaluées à **23 364 992 euros, soit + 0,8 %** par rapport au réalisé prévisionnel 2017 d'un montant de 23 179 555 euros (+ 2,77% par rapport à 2016), qui intègre le transfert de charges de Lille à Lomme relatif aux coûts de personnel des nouvelles activités périscolaires (NAP).

Cette augmentation de 0,8% comprend essentiellement la prise en charge des augmentations réglementaires liées au GVT (Glissement Vieillesse Technicité) avec les avancements de grade et d'échelons.

Contrairement à l'année 2017, qui a connu une augmentation des dépenses RH de 2,77%, 2018 ne devrait pas intégrer d'augmentation du point d'indice, de hausse des cotisations patronales et de restructuration des carrières des agents (la poursuite de la réforme PPCR « protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » prévue en 2018 pour certaines catégories d'agents étant reportée d'une année, ainsi que le coût en personnel de l'organisation de quatre tours d'élection.

Concernant les heures supplémentaires, 2017 a été une année particulière avec :

- L'organisation des élections Présidentielles et Législatives pour un coût en heures supplémentaires de 87 485 €.
- Les nouvelles mesures spécifiques de sécurisation des manifestations publiques (Carnaval, braderies, ...), lesquelles seront reconduites en 2018.

Le coût et le volume des heures supplémentaires (hors élections) resteront maîtrisés au niveau de celles de 2017. Pour rappel :

- 170 078 euros pour 2015,
- 175 035 euros pour 2016,
- 185 555 euros pour 2017 (hors élections) sur la période de janvier à novembre 2017.

Les indemnités versées par les agents concernés au titre d'avantages en nature (logement, véhicule de fonction) sont estimées à 16 476 euros.

L'évolution des effectifs entre 2014 et 2017 est la suivante :

- Décembre 2014 : 535 agents
- Décembre 2015 : 534 agents
- Décembre 2016 : 521 agents
- Décembre 2017 : 520 agents (516 agents + 4 recrutements en cours)

Pour 2018, les effectifs permanents* par catégories et par filières se décomposeront comme suit :

2018		Nbre Agents
Filière administrative		117
Filière technique		231
Filière sociale		28
Filière sportive		12
Filière culturelle		44
Filière animation		46
Filière police municipale		18
Assistantes maternelles	22 agents	22
Agents en dispo maladie	1 agents	1
	Total	519
Catégories		
Catégorie A		37
Catégorie B		95
Catégorie C		387
	Total	519

*Effectif permanent = statutaires, contractuels sur emplois permanents, assistantes maternelles, CDI et agents en dispo d'office maladie

Les effectifs seront stables en 2018.

Toutefois, les effectifs pourraient augmenter de quelques postes nouveaux pour l'équipe du futur Pôle des Arts et Cultures Numériques, sous réserve de l'obtention de financements (FEDER numérique, etc.).

2 - INVESTISSEMENT :

Prospective et investissement 2018

Le montant des engagements pluriannuels pour la période 2017-2020 est de **23 684 143 euros** (ci-joint le tableau relatif aux AP/CP).

Etant donné les contraintes qui pèseront sur les collectivités, inscrites dans le projet de Loi de finances (« pacte budgétaire », baisse des dotations, incertitudes sur l'impact de la réforme de la TH, ...), **le budget investissement 2018 devrait être d'environ 7 000 000 euros**, répartis de la manière suivante :

- **Les dépenses dites récurrentes pour 929 338 euros**, destinées aux équipements et matériels des services, maintenance et agencement de locaux et installations d'équipements (hors écoles et sports) et espaces publics, logiciels et matériels informatiques.
- **Les Crédits de Paiement (AP/CP) prévus pour environ 6 000 000 euros** avec les opérations majeures suivantes :
 - La poursuite de la construction du restaurant scolaire Voltaire Sévigné et l'engagement de la démolition du restaurant central, site du futur PACN
 - Le Pôle des Arts et Cultures Numériques et la médiathèque « 3^{ème} lieu »
 - La poursuite de la rénovation de la Maison des Enfants
 - Les installations de chauffage des équipements
 - L'accessibilité PMR des équipements
 - Les équipements d'éclairage public
 - Les travaux dans les écoles
 - Les aménagements du rez de chaussée de l'hôtel de ville

Pour le Pôle des Arts et Cultures Numériques, plusieurs demandes de financement sont en cours. Le Département du Nord a déjà notifié une subvention de 1,5 M€. D'autres dossiers sont engagés auprès de l'Etat DRAC, la MEL pour 2 M€, le FEDER...

Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir :

- ◆ **PRENDRE ACTE** du débat d'orientations budgétaires 2018

Prend acte

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme